

Marilène De Mol
Service de lutte contre la
pauvreté, la précarité et
l'exclusion sociale
Collaboratrice

37-39

« *Mais pourquoi restent-ils dans ce camping?* » Une idée des plus-values de l'habitat alternatif pour des personnes pauvres

Début 2010, après la publication de son Rapport consacré aux problématiques rencontrées par les personnes sans abri, il est apparu au Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale⁰¹ que l'une des pistes évoquées dans les débats sur ce sujet méritait que l'on s'y attarde et que l'on affine davantage les perceptions que l'on en avait : les formes alternatives de logement. Comme pour la plupart des sujets traités dans les Rapports bisannuels du Service, c'est en concertation que l'analyse et les recommandations sont élaborées. Comme prévu dans l'accord de coopération à l'origine du Service, nous organisons une concertation structurelle à laquelle participent des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, des professionnels de différents secteurs, des administrations... L'objectif de la concertation est, dans la durée, d'instaurer un dialogue entre des points de vue différents, parfois opposés, en donnant une place importante à la parole et au point de vue des personnes pauvres. La rencontre de différentes connaissances et expériences permet la création d'un savoir nouveau, au croisement entre les expériences de vie des personnes pauvres, la connaissance militante des associations qui les défendent, les connaissances théoriques d'acteurs scientifiques, les savoirs issus de l'action concrète des acteurs de terrain...

Les résultats de ce long travail de dialogue et de réflexion collective autour des formes alternatives de logement fait donc l'objet d'un chapitre de notre dernier Rapport⁰².

Formes alternatives de logement ?

L'expression « formes alternatives de logement » peut renvoyer à différentes réalités, il nous semble donc important de préciser ici le cadre dans lequel nous avons travaillé. Le premier élément à souligner, le point de départ de la réflexion lorsqu'on aborde des solutions alternatives de logement mises en place par et/ou pour les personnes pauvres, c'est l'extrême difficulté à accéder à un logement décent abordable en Belgique. Disposer d'un logement dans lequel on se sent chez soi est un élément constitutif d'une vie digne. Cependant force est de constater que de grandes inégalités existent dans l'accès à un logement décent. En Belgique, de très nombreuses personnes qui ne disposent que de faibles revenus doivent se tourner vers le marché locatif alors que les personnes disposant de revenus plus élevés bénéficient d'une grande attention et de beaucoup de moyens des politiques pour soutenir leur accès à la propriété. La position socio-économique plus faible des locataires apparaît nettement dans leur risque de pauvreté plus élevé : 29,5% de ce groupe se trouvent en-dessous du seuil de risque de pauvreté contre 9,1% pour les propriétaires⁰³. Si l'on se penche sur le marché locatif, le constat de la difficulté à trouver un logement financièrement abordable et décent est unanime. Dans le parc privé, les prix sont élevés et ont tendance à augmenter encore ; les ménages consacrent une part substantielle de leur budget au logement. À Bruxelles⁰⁴ : 30% en moyenne pour un ménage

01 www.luttepauvrete.be

02 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Formes alternatives de logement : au-delà des murs, l'habitat*, dans *Lutte contre la pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2010-2011*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles, 2011. Rapport téléchargeable sur : <http://www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel6.htm>

03 Chiffres EU-SILC 2010.

04 M.-L. DE KEERSMAECKER, *Observatoire des Loyers. Enquête 2011*, Observatoire de l'habitat de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, juin 2012, p. 68-70.

et 40% pour un parent seul avec enfants. Les locataires percevant une allocation sociale y consacrent eux 42% de leur budget et lorsque le ménage perçoit deux allocations sociales, cette proportion grimpe à 46%. Dans les trois Régions, il y a trop peu de logements sociaux et les listes et temps d'attente pour y accéder sont longs. Face à cette difficulté à exercer leur droit au logement, certaines personnes se le construisent, cherchent un nouveau cadre, au travers de l'habitat alternatif. Il s'agit là d'un phénomène aux contours flous, regroupant divers types d'habitat, divers publics, divers initiateurs. La réflexion, l'analyse et les recommandations ont porté sur les formes alternatives suivantes : l'habitat solidaire, l'habitat permanent dans des zones à vocation touristique et l'occupation d'immeuble vide. Nous avons également abordé des voies alternatives d'accès au logement : via l'autoproduction ou via des moyens alternatifs d'accéder à la propriété (coopératives, *community land trust*...).

Focus sur les plus-values

Dans le cadre de ce numéro des *Cahiers nouveaux*, consacré à « Habiter autrement », il nous a semblé intéressant, à partir du travail réalisé pour ce Rapport, de mettre en évidence les effets positifs des formes alternatives de logement sur les personnes qui y habitent, les bénéfices qu'elles en retirent. En effet, force est de constater que malgré de nombreux obstacles, et n'en déplaise aux tenants d'une vision ultra-classique de ce à quoi doit correspondre un logement, de nombreuses personnes s'installent dans ces formes alternatives, souvent faute d'avoir trouvé autre chose mais parfois également par choix et surtout elles s'y trouvent bien et ne veulent plus retourner vers autre chose, comme le montre le témoignage suivant, apporté par des personnes résidant de manière permanente dans des zones à vocation touristique : « *En camping, les loyers sont plus bas. On dépense moins aussi car on est moins tenté. Ça fait moins de frustrations. Et il y a plus de liens sociaux. Dans le bien-être, la santé mentale, ça doit se ressentir. Ça donne du bonheur. Il y a des disputes bien sûr, mais on est obligé de vivre ensemble. Des gens qui ont quitté le camping y reviennent au bout d'un certain temps. Les gens qui vivent en camping s'y sentent mieux qu'en logements sociaux ou que dans la rue. Ils sont souvent en rupture familiale, les voisins représentent le lien manquant. Les voisins sont plus proches que les membres de la famille. La plupart des gens qui y vivent seuls ont un chat ou un chien. Il y a beaucoup de familles monoparentales, des*

05
Témoignages d'habitants dans I. DOSSOGNE, *Qualité de vie en camping ou en parc résidentiel*, Service Éducation permanente Question Santé asbl, Bruxelles, 2007, p. 9-10.

06
J.-F. STASSEN, *Les fonctions subjectives du logement face à l'épreuve de l'exclusion. Quelques jalons sur les routes du logement alternatif*, dans *Actes du colloque: Du logement en marge... au logement alternatif*, 1999, p. 49-57.

mères et des pères. Il y a assez bien d'enfants. Ils sont surveillés par tout le monde. C'est un espace clos, un cocon de protection. Les petits, ils sont bien. Les adolescents eux, n'aiment plus porter l'étiquette d'habitants de camping. Il y a l'attrait de la campagne. On vit les uns sur les autres. Mais ça, c'est comme en ville. Et avec la parcelle, il y a plus d'espace, à qualité de logement égale. Ce qui est intolérable ou supportable est relatif. Pour certains, un chemin boueux est inacceptable. D'autres le supportent. Ici, on a besoin d'une voiture. On est loin de tout. Mais on a de l'espace libre et il y a de l'entraide entre voisins. Ma fille peut courir, elle n'est pas enfermée dans un petit appartement et je ne dois pas lui dire de rester tranquille pour ne pas déranger les voisins. Ici se créent des réseaux entre précaires. Moi, j'ai fait ce sacrifice pour être loin de la pollution. Ici, c'est un peu bohème. Il faudrait juste enlever les mauvais chemins de boue et éventuellement l'étiquette. On est stigmatisés: 'ces gens-là ne doivent pas rester'»⁰⁵.

Les fonctions subjectives du logement

Ces plus-values qu'apportent certaines formes alternatives de logement sont à mettre en lien avec ce que Jean-François Stassen appellent les « *fonctions subjectives du logement* »⁰⁶, une notion fondamentale dans l'appréhension du phénomène de l'habitat alternatif dans le cadre qui est le nôtre. Dépassant les caractéristiques physiques, techniques et objectives d'un logement, ces « fonctions subjectives » jouent un rôle central pour les habitants : les rôles de refuge, de lieu pour se ressourcer, de créateur de liens, de solidarité... Derrière l'expression 'formes alternatives de logement' utilisée pour notre rapport, il faut donc voir bien plus que des briques, des murs, un toit. C'est à partir de là que se construisent la vie de famille et le tissu social ; c'est là aussi que l'on cherche à se protéger des agressions extérieures ou que l'on peut se (re)mobiliser pour chercher un emploi par exemple. Il nous semble important de préciser qu'à aucun moment de notre réflexion, il n'a été question de plaider pour des logements de moindre qualité pour les personnes pauvres. Notre objectif est de faire entrer tous les paramètres dans l'équation de ce qu'est la « qualité » d'un logement. Ces fonctions subjectives doivent être prises en considération. Les participants à la réflexion, les porteurs de projet et les différents habitants de formes alternatives de logement rencontrés affirment qu'ils mènent une vie décente dans un cadre qu'ils ont souvent choisi (même si ce choix est fait sous contrainte) et parfois construit, dans lequel ils s'épanouissent.

Des plus-values...

Le témoignage évoqué plus haut montre clairement que l'accès effectif à un logement n'est pas le seul gain résultant de l'habitat alternatif pour les personnes qui y vivent. Au niveau individuel, le fait d'être acteur de son logement est un bénéfice central et fondamental pour beaucoup ; à un niveau plus large, la dimension collective de bon nombre de projets alternatifs agit contre la dissolution du tissu social.

Être acteur de son logement

Même si c'est souvent sous la contrainte (faute de logement accessible), les personnes qui décident de faire d'une caravane leur habitation, de prendre possession d'un immeuble vide, de donner une dimension collective à un logement sont clairement dans des démarches actives, dans un processus de (re)prise de contrôle sur leur existence. À titre d'exemple, des initiatives d'autoproduction (autorénovation, autoconstruction...) montrent clairement que, au fil des projets (dans lesquels l'accompagnement social et technique joue un rôle de premier plan), les personnes se (re)découvrent des capacités, retrouvent confiance en elle et autonomie et qu'elles sont reconnues par leur entourage⁰⁷. Cet aspect est vraiment central, en particulier pour les associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, dans la mesure où une des images souvent véhiculées à propos des personnes pauvres est leur passivité. On sort ici clairement de cette représentation.

La dimension collective

L'aspect collectif est à la base des projets d'habitat solidaire. Elle est également une composante importante de bon nombre d'occupations d'immeubles vides. C'est aussi le cas pour l'habitat permanent sur des terrains touristiques, comme l'illustre le témoignage repris ci-avant. Sans faire de généralité, de nombreuses personnes qui habitent dans ces zones mettent en avant ces liens spontanés de solidarité. Même si chaque personne ou famille habite sa propre caravane ou son propre chalet, une importante cohésion se développe entre les habitants d'un même camping, une cohésion concrète, liée à la proximité de personnes qui se rassemblent autour de choix communs mais également pour faire face à des problèmes communs (par rapport au propriétaire du domaine ou à la commune par exemple). Et pour rejoindre la

première plus-value énoncée, la nature-même des formes alternatives de logement nécessite un investissement concret et actif et rend cette dimension collective, cette solidarité également plus active.

... malgré les obstacles

Les formes alternatives de logement sont cependant confrontées à de nombreux obstacles. Elles font l'objet de présupposés négatifs, tant dans le chef des autorités que du voisinage, de l'opinion publique. Ces présupposés trouvent souvent leur origine dans une mauvaise connaissance de ces formes d'habitat et des personnes qui s'y logent et dans une vision classique du logement. Certaines réglementations sont également élaborées à partir de cette même vision classique et sont donc trop peu adaptées aux formes alternatives de logement. Ainsi, le statut de cohabitant pénalise la solidarité entre les personnes qui veulent partager un habitat solidaire. La domiciliation est également source de problèmes, certaines communes refusant de l'accorder pour des motifs de salubrité alors qu'elles y sont légalement tenues lorsqu'il s'agit du lieu de résidence effectif des personnes. Pour les personnes pauvres, la domiciliation est particulièrement importante dans la mesure où elle conditionne de nombreux droits. Sans domicile, il leur est plus difficile de recevoir leur courrier administratif et de percevoir certaines allocations.

Au regard des projets (de plus en plus) nombreux et des expériences de vie positives des personnes qui habitent depuis déjà parfois des dizaines d'années dans des formes alternatives de logement, il paraît important que l'évolution des politiques permette de situer ces habitats alternatifs dans le champ des possibles, que les nombreux obstacles qui jalonnent aujourd'hui la route des porteurs de projets de ce type soient progressivement levés, que l'on repense la manière dont on appréhende le logement et les normes qui lui sont imposées. Et il semble qu'une telle évolution soit effectivement en marche, en Wallonie, notamment. Le nouveau Code wallon du logement et de l'habitat durable porte en son nom déjà trace de cette ouverture. Gageons que la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions se concrétise pour les personnes pauvres et permette de sécuriser des solutions qu'elles ont elles-mêmes mises en place en réponse à la crise du logement à laquelle les politiques semblent peiner à répondre par des voies classiques.

07
A. QUEVIT & T. VANDERLINDEN, *L'autoproduction: une solution alternative pour les habitants permanents des zones touristiques en Wallonie ?*, Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, p. 27 et 35: les auteurs rapportent les résultats d'une enquête sur le terrain de Daniel Cerezuelle en 1998 auprès des bénéficiaires de l'action PACT ARIM à Toulouse et de la Familloise - Caractère pluridimensionnel de l'impact de l'autoproduction sur les personnes: amélioration des conditions de logement; appropriation de son logement; redynamisation; apprentissage de l'autonomie; restauration de l'image de soi, reprise de confiance en soi; capacité de se projeter dans l'avenir; resserrement des liens familiaux, requalification des parents aux yeux des enfants...